

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 9 OCTOBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le neuf octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué le premier octobre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Guy LEPAGE.

Nombre de Membres élus : 19, en fonction : 19, qui ont délibéré : 19.

Étaient présents : M. Guy LEPAGE, M. Francis BONNE, M. Jacques BARILLY, M. Marc GUÉNIOT, Mme Claude DRUMEL, M. Robert GALMOT, M. Michel BELDJOUDI, Mme Françoise MORETTE, Mme Claudine CHATELAIN, M. Jean-Paul GRASMUCK, M. Bernard NOLEVAUX, Mme Myriam HIBLOT, M. Patrick MALLY, Mme Isabelle PARENT, Mme Christelle CAHART, M. Arnaud FAUCHERON, Mme Anne MANDRA, Mme Noémie MAYET.

Absente excusée : Mme Sophie DROZDOWIEZ (Pouvoir à M. LEPAGE).

Secrétaire élue : Mme Claude DRUMEL.

.....

Le procès-verbal de la précédente réunion du Conseil, en date du 19 juin 2015, est adopté à l'unanimité des membres moins 2 abstentions.

.....

Avant d'aborder les débats sur les points inscrits à l'ordre du jour, le Maire demande l'inscription des points suivants :

- Demande de participation du Souvenir Français,
- Commande de livrets scolaires,
- Assistance de l'Agence Technique Départementale pour l'aménagement de la RD 129,
- Numérotation de la Rue CARVILLE,
- Cession à l'Euro symbolique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend les décisions suivantes :

DÉLIBÉRATION n° 1 : PROPRIÉTÉ WEBER :

Suite à l'adoption par le Conseil municipal le 31 janvier 2015, du principe de l'acquisition de la Propriété WEBER située à BAZEILLES, contact a été pris auprès de monsieur WEBER David et du notaire pour la réalisation de cette acquisition. Un compromis de vente a été transmis sur lequel des observations ont été apportées. Monsieur le Maire précise qu'il est en attente de réponse et donne la parole à Monsieur MALLY pour des précisions d'ordre juridique relatives à des dispositions figurant dans le compromis de vente.

Le conseil confirme le principe de l'acquisition de cette propriété au prix de 285.000 € frais de notaire et accessoires en sus.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 2 : PROJET DU CSSA :

Monsieur le Maire rappelle le tracé du projet du CSSA sur le territoire de la commune de Bazeilles. Il précise que suite aux différentes réunions auxquelles il a assistées avec les partenaires institutionnels (Sous-Préfecture, DDT, Cabinet Dumay, CSSA), il est préférable que la commune de BAZEILLES fasse l'acquisition des parcelles situées en Zone AU2 pour éviter d'alourdir la procédure et ne pas envisager de révision générale du PLU pour le moment. (Parcelle Y185 d'une surface de 4.309 m² et Y246 de 26.446 m²). Ces parcelles seraient ensuite cédées au CSSA pour la réalisation de ce projet de développement ; une confirmation de l'engagement de rachat par le CSSA a été demandée par courrier de Monsieur le Maire le 30 septembre 2015 auquel une réponse a été donnée le 6 octobre.

Le conseil Municipal adopte le principe de l'acquisition de ces parcelles et autorise le Maire à négocier avec les 2 propriétaires privés des parcelles situées en zone AU2.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 3 : TERRAIN DE L'HOPITAL :

Monsieur le Maire rappelle qu'il a adressé un courrier au Directeur de l'Hôpital relatif à l'acquisition d'une parcelle cadastrée AC n°473 lieudit « Sur le Chemin de SEDAN » à BAZEILLES. Compte tenu de la réponse positive rendue par le Conseil de surveillance du Centre Hospitalier, l'acquisition peut être envisagée au prix de 194.150 € frais de notaire et accessoires en sus.

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION n° 4 : AMENAGEMENT DE LA SORTIE DU CENTRE COMMERCIAL :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Francis BONNE, adjoint délégué, pour la présentation du projet d'aménagement d'un rond-point à la sortie de la zone commerciale, Avenue de la Dernière Cartouche. Monsieur BONNE présente de manière détaillée le plan du rond-point réalisé en partenariat avec l'Agence Technique Départementale et rappelle l'intérêt de cette réalisation pour le maintien de la sécurité et le développement économique de cette zone. Le coût estimatif de cette opération à la charge de Bazeilles et de Balan est fixé entre 300.000 € et 350.000 € HT dont la répartition n'est pas encore définie.

Après cette présentation, le Conseil municipal approuve le principe de l'aménagement du rond-point à la sortie de la zone commerciale, accepte de confier la maîtrise d'œuvre à l'Agence Technique Départementale, et autorise le Maire à signer tout document (Convention avec l'Agence Technique Départementale, avenant avec le Cabinet IVOIRE).

Adopté à l'unanimité moins deux abstentions.

DÉLIBÉRATION n° 5 : APPROBATION DU TABLEAU DES EMPLOIS :

Le Maire informe le conseil municipal de l'avancement de grade de 2 agents du secrétariat et de la suppression du poste d'adjoint technique 2° classe à temps non complet suite au décès d'un agent. Il présente les modifications à apporter au tableau des emplois comme suit :

- Transformation d'un emploi d'adjoint administratif 2° classe en adjoint administratif 1° classe,
- Transformation d'un emploi d'adjoint administratif 1° classe en emploi d'adjoint administratif principal 2° classe,
- Suppression de l'emploi d'adjoint technique à temps non complet.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 6 : APPROBATION DU SCHEMA DE MUTUALISATION :

Le Maire expose au Conseil municipal les grandes orientations du schéma de mutualisation des services de la communauté d'agglomération Ardenne métropole dont chaque conseiller a été destinataire.

Après avoir débattu sur les orientations et les enjeux de cette mutualisation, le conseil municipal approuve le schéma de mutualisation par 14 voix pour et 5 abstentions.

DÉLIBÉRATION n° 7 : ACTUALISATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Claude DRUMEL, adjointe déléguée, qui présente les principes de l'actualisation des tarifs de location, et notamment les sommes à facturer en cas de non-paiement du solde comme précisé dans le tableau ci-dessous :

Nature de l'occupation	Prix total de la location	Acompte	Solde à verser	Caution (Encaissée en cas de non-paiement du solde)
Location de la salle seule				
Réunion en soirée de 18h à 23h30	100,00 €	100,00 €		
Location avec mise à disposition de vaisselle et de la cuisine				
Congrès	277,00 €	163,00 €	114,00 €	92,00 €
Journée en semaine (du matin au lendemain matin)	185,00 €	148,00 €	37,00 €	91,00 €
Café lors d'un enterrement – la journée	47,00 €	-	47,00 €	-
Vin d'Honneur uniquement (1jour ou 1 Week-end)	93,00 €	93,00 €	-	69,00 €
Manifestation de type FETE-CAFE-BUFFET-REPAS (2 jours du vendredi soir au lundi matin)	315,00 €	261,00 €	54,00 €	170,00 €

Approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 8 : APPROBATION DES TARIFS DE RESTAURATION SCOLAIRE :

Monsieur Marc GUÉNIOT, adjoint délégué, présente l'avenant n°18 à la convention d'hébergement transmis par le Lycée hôtelier qui fixe les tarifs et le découpage des différents trimestres de l'année 2015.

Forfait 5 jours : 180 jours 531 € soit 2.95 € par repas,

Forfait 4 jours : 144 jours 453.60 € soit 3.15 € par repas,

Forfait 3 jours : 108 jours 345.60 € soit 3.20 € par repas,

Forfait 2 jours : 72 jours 262.80 € soit 3.65 € par repas,

Forfait 1 jour : 36 jours 131.40 € soit 3.65 € par repas.

Repas exceptionnel : 3.70 €.

Approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 9 : DECISION MODIFICATIVE N°1 :

Le Maire propose au conseil municipal de débattre sur la décision modificative n°1 qui prévoit les virements de crédits suivants en prévision de l'approche de la clôture de l'exercice 2015.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre 012 : Dépenses de personnel : +45.000 € (Article 6411 : Personnel titulaire : +9.000 €, Article 64168 :

Autres emplois d'insertion : +30.000 €, Article 6417 : Rémunérations des apprentis : +6.000 €)

Chapitre 022 : Dépenses imprévues : -31.000 €

Article 6811 : Dotation aux comptes d'amortissements : -14.000 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Chapitre 21 : Article 2158 : Autres installations :-122.000 €, Article 2111 : Terrains nus :+ 108.000 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Chapitre 28 : Amortissements des immobilisations : 2802 : Frais de réalisation documents d'urbanisme : -11.000

€, 28031 : Frais d'études : -1.000 €, 280422 : Bâtiments et installations :-2.000 €.

En conclusion, le montant des crédits inscrits au budget 2015 restent inchangés à la section FONCTIONNEMENT (3.941.822 €) et diminuent de 14.000 € à la section INVESTISSEMENT (4.186.067 €),

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 10 : CREATION D'UN CLUB DE COUNTRY :

Monsieur Jacques BARILLY, adjoint délégué, présente la demande de création d'un club de country à Bazeilles déposée par Madame Marion DELIGNY et d'occupation d'une salle.

Ce club dont les statuts ont été déposés le 16 Juillet 2015 à la Préfecture appelé ROCKY MOUNTAINS se réunira le mardi à partir du 3 novembre 2015 dans la salle des fêtes de Monvillers, de 19h30 à 21h30.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 11 : DEMANDE DE PARTICIPATION DU SOUVENIR FRANCAIS :

Le Maire expose le dossier transmis par le Souvenir Français relatif à un projet de pavoiement et signalétique à la Maison de la Dernière Cartouche à Bazeilles. Ces travaux dont le montant est estimé à 1.566 € seraient

conduits par la Mairie de Bazeilles et pourraient bénéficier d'un financement dans le cadre de la réserve parlementaire du sénateur Marc LAMENIE.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 12 : COMMANDE DE LIVRETS SCOLAIRES :

Monsieur Marc GUÉNIOT, adjoint délégué, informe le conseil municipal de la commande d'une brochure « Bien vivre ensemble » destinée aux élèves des classes de CM1 et CM 2 pour un coût de 147.70 € TTC. Cette brochure participe à l'apprentissage des règles de civisme.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 13 : ASSISTANCE DE L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE POUR L'AMENAGEMENT DE LA RD 129 :

Monsieur Francis BONNE, adjoint délégué, présente l'aménagement d'une double écluse qui sera réalisé afin de garantir la sécurité des usagers sur la RD 129. Suite à l'adhésion de la commune de Bazeilles à l'Agence Technique Départementale, la maîtrise d'ouvrage sera confiée à celle-ci.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 14 : NUMEROTATION RUE CARVILLE :

Le Maire indique au conseil municipal que la numérotation de la Rue CARVILLE doit être prévue afin de compléter la numérotation existante et faciliter la localisation des habitants.

Adopté l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 15 : CESSION A L'EURO SYMBOLIQUE :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur les parcelles cédées au Département à l'euro symbolique en 2013. Il convient de délibérer à nouveau sur la dénomination précise des parcelles concernées et sur les références cadastrales comme suit :

- Y423, 61 ca (Basse Possenette)
- Y424, 2a68ca (Basse Possenette)
- Y427, 11a45ca (Fosse Jacob).

Adopté l'unanimité.

Remerciements :

- Courrier de remerciement de l'Amicale des Troupes de Marine pour la subvention accordée par le Conseil Municipal,
- Courrier de remerciement de Madame SUITTE après les obsèques de Monsieur Maurice SUITTE,
- Courrier du Général Armel Le PORT, Président de la Fédération Nationale des Anciens d'outre-mer et Anciens Combattants des Troupes de Marine.

Calendrier des manifestations :

- Halloween : 31 Octobre 2015
- Brocante du Judo : 6 décembre 2015
- Elections régionales : 6 et 13 décembre 2015
- Téléthon : 11-12-13 décembre 2015
- Noël du personnel : 11 décembre 2015
- Distribution des colis aux anciens : 19 décembre 2015
- Vœux du maire : 6 janvier 2016
- Repas du maire : 12 mars 2016

QUESTIONS DIVERSES :

- Information sur les travaux de voirie : chemin prairie et Brichet,
- Point de situation des travaux de la Rue de la Dernière Cartouche,
- Plantations devant le Musée,
- Dispositif des communes nouvelles,
- Information sur le projet Habitat 08,
- Commande au Cabinet DUMAY : nouvelle mesure sur la parcelle du chalet par rapport aux crues passées, redécoupage des parcelles Des vergers du Moulin non vendues,
- Sculpture Bois reprenant un Tableau de De Neuville,
- Brevet de secourisme pour le personnel,
- Téléthon,
- Information sur le partenariat entre les villes de Bazeilles et Fréjus,
- Panneaux lumineux : installation prévue au cours du mois de novembre.

La séance est levée à vingt-deux heures quarante-cinq,

Fait et délibéré, les an, mois et jour susdits.

Procès-verbal publié au Registre Communal des Délibérations